



VIDE GRENIER

REGLEMENT INTERIEUR

Document à conserver par le participant

Cette manifestation est destinée à soutenir les actions portées par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune du May sur Evre. Elle s'adresse aux particuliers et aux associations loi 1901.

Elle est interdite aux professionnels et la vente de produits neufs est interdite (voir attestation sur l'honneur). La vente d'armes en état de fonctionner est également interdite.

Les objets et collections déballés sont sous la seule responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vol ou autre préjudice. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public. Aucun remboursement ne sera fait en cas de non-participation.

Il décline également toute responsabilité en cas d'intempérie et aucun remboursement ne sera effectué. Les exposants déclarent ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile en cours (attestation sur l'honneur à remplir et à signer).

Le bulletin d'inscription, le règlement signé et l'attestation sur l'honneur, accompagnés du paiement, devront être parvenus signés à la Mairie de le May sur Evre - 1 rue Saint Michel - 49122 Le May sur Evre au plus tard 3 jours avant le début du vide grenier.

Toute réservation payée le jour du vide grenier sera majorée de 4 € l'emplacement.

Toute réservation non occupée à partir de 9 heures le jour de la manifestation sera attribuée à un autre exposant et ne sera pas remboursée. Les exposants pourront s'installer à partir de 6 heures après avoir rempli les formalités d'usage et s'engagent à recevoir le public dès 8 heures et ne pas remballer avant 18 heures. Les exposants sont tenus de ramener leurs invendus et de ranger leurs détritrus dans les poubelles. **En aucun cas, il ne devront les abandonner sur la voie publique.**

Aucun véhicule ne pourra rester stationner sur place.

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'organisateur. Les exposants pourront faire don de leur participation à l'association bénéficiaire si ils le souhaitent. Il faut, toutefois dans ce cas précis, que la manifestation doit être annulée avant la date prévue ou la veille du vide grenier au plus tard. **En d'autres termes, toute manifestation commencée sera entérinée, et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.**

Numéro emplacement :

Paiement effectué le :
.....

Mode de règlement :

☐ Chèque ☐ Espèces



Renseignements et inscriptions

Mairie - 1 rue Saint Michel - 49122 Le May sur Evre
02 41 63 80 20 - www.lemaysurevre.com



BULLETIN INSCRIPTION

Document à remettre en mairie
avec votre paiement

INSCRIPTIONS

Nom : Prénom:

Adresse :

CP - Ville :

Téléphone : Mail :

EMPLACEMENT & TARIFS

Emplacement obligatoire : 2.5 m x 4 m : 6 €

Emplacement supplémentaire : 2.5 m x 4 m : 6 €

**Attention, tout paiement le jour du vide grenier
entraînera une majoration de 4 € par emplacement**

Emplacement obligatoire	n°	1	x 6 € =	6 €
Emplacement(s) supplémentaire(s)	n°		x 6 € =	€
			TOTAL DU	€

Mode de règlement ☐ Chèque ☐ Espèces

NB : tables et parasols non fournis. Le stationnement des véhicules sur le lieu du vide grenier est INTERDIT.

Pas d'inscription par téléphone - Café offert aux exposants le matin - prévoir sa tasse ou son gobelet

DOCUMENTS

Joindre obligatoirement une photocopie de votre pièce d'identité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom-prénom),

☐ déclare ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile en cours et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

☐ atteste avoir lu et accepté le règlement intérieur

☐ autorise la diffusion de l'image de moi-même et toute autre personne se tenant sur mon stand prise lors du vide grenier sur les différents supports de communication de l'organisateur (plaquettes, site internet, presse, diaporama...).

En cas de refus de ma part, je signalerai cette décision à toute personne prenant des photos.

☐ accepte que ma participation financière serve de don à l'association bénéficiaire en cas d'annulation du vide grenier.

Fait à le

Signature obligatoire